GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception	Date 06.05.2019	Heure 7h18	Numéro 19.320	Département(s) DJSC	
du document déposé	Annule et remplace				

Auteur(s): Veronika Pantillon

Titre : Grève des femmes du 14 juin : quels droits pour les collaboratrices du canton ?

Contenu:

Le 14 juin 2019, la grève des femmes aura lieu dans toute la Suisse, donc aussi dans le canton de Neuchâtel.

L'information qu'il n'y aura pas d'examens ce jour-là a déjà été donnée par la cheffe du DEF et nous saluons cette décision. Nous aimerions encore que le Conseil d'État réponde à ces questions :

- 1. Quelles mesures le Conseil d'État compte-t-il prendre pour que le plus grand nombre possible d'employées du canton puissent participer à la journée de grève ?
- 2. En cas de grève des collaboratrices, ces heures seront-elles considérées comme temps de travail et ainsi payées ?
- 3. Quelles mesures le Conseil d'État a-t-il prévu pour assurer le service public dans les secteurs à majorité féminine dont l'activité ne peut être ralentie (écoles, garderies...) ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :						
Veronika Pantillon						
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :				
Martine Docourt Ducommun						